

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration  
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1 — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

### Conseil général et d'arrondissement

Les péripéties de la rentrée parlementaire et de la crise ministérielle ont détourné plus qu'il ne convient l'attention publique des élections départementales aux conseils généraux et d'arrondissements qui vont avoir lieu dans toute la France. Ce n'est pourtant pas le cas de s'en désintéresser. Au milieu de l'incohérence parlementaire et de l'abandon de la politique de principe et de haut intérêt national, au profit de celle des compétitions personnelles, il est plus que jamais salutaire de se retremper dans l'opinion du pays laborieux et désintéressé.

Les fonctions de conseillers généraux et d'arrondissement sont généralement briguées par des hommes modestes, amis du bien public et dont les projets sont étrangers à toute idée de lucre et d'avantages matériels. Les mandats des représentants des cantons sont gratuits et bien peu parmi les hommes qui en sont investis rêvent de s'en servir pour obtenir une sinécure, un bureau de tabac ou une fonction administrative quelconque. Il s'agit, dans chaque département, de pourvoir aux besoins les plus pressants des communes, de la vicinalité, de soulager l'agriculture par dégrèvements équitablement étudiés ou par des secours importants pour réparer les désastres de grandes catastrophes ou restaurer les importants édifices publics.

Les élections cantonales mettent en lumière l'existence réelle de cette personnalité morale, que l'état civil administratif n'a pas encore reconnue, mais qui n'existe pas moins en fait, et qui s'appelle le canton. On ne s'arrête pas suffisamment d'une manière générale, au sein du gouvernement et des Chambres, à l'importance que revêt en France la personnalité cantonale depuis l'application de la loi de 1871 et surtout à la suite du développement considérable des affaires locales et régionales par l'extension des voies et moyens de communication et de transport.

Le simple et admirable programme que Gambetta traçait à la démocratie, en 1874, concernant son rôle dans les assemblées départementales, a été scrupuleusement suivi par elle. On peut dire sans exagération que les Chambres et les ministères ne perdraient rien, toute proportion gardée, à guider leur conduite sur celle qu'ont suivie les conseils généraux depuis 27 ans.

Ces assemblées se réunissent deux fois par an — trop peu peut-être et surtout trop peu de temps ! — en avril et en août ; leurs sessions sont courtes ; les besoins les plus sérieux des départements et des communes y trouvent toutefois satisfaction en général et les finances départementales, dont l'avenir est toujours assuré par le vote du budget en session d'août, font rarement mal parler d'elles.

La bonne réputation que les conseils généraux se sont ainsi justement acquise attache un crédit tout particulier à l'élection de leurs membres. En effet, c'est dans ces con-

sultations cantonales des départements que le pays a, en maintes reprises, retrouvé sa voie un instant perdue : en 1889, ce sont les électeurs des cantons qui ont préparé l'irréversible déconfiture du boulangisme.

D'une manière générale ces élections dont le caractère sera autrement digne et sérieux que les élections générales législatives auxquelles nous venons d'assister, affirmeront avec une singulière autorité dans les conjonctures que nous traversons, la nécessité impérieuse de rétablir la paix morale et politique dans ce pays, de mettre un terme aux violences et aux outrages des partis pour ne s'occuper que de l'intérêt supérieur du travail et de la prospérité publique.

### L'interpellation d'aujourd'hui

Le ministère Brisson est à peine formé que déjà beaucoup s'exercent à en discuter la valeur politique. Son programme, que personne ne connaît encore exactement, est l'objet de critiques peut-être prématurées.

Ce sont des actes et non des paroles qu'on demande à nos hommes d'Etat. Aussi les déclarations ministérielles apparaissent-elles comme ces morceaux d'éloquence obligée qu'on écoute pour la forme sans trop se risquer à les apprécier dans le fond.

Aujourd'hui, ainsi que nous l'avons annoncé, les modérés vont livrer au ministère Brisson un formidable assaut.

Cette brusque attaque du parti du centre devenu l'opposition, était attendue par le président du conseil qui, dans une note officieuse, s'est déclaré prêt à répondre immédiatement à toute demande d'interpellation sur la politique générale de son cabinet.

D'après les derniers renseignements recueillis au Palais-Bourbon, l'interpellation des progressistes serait portée à la tribune par M. Cruppi, le nouveau député de la troisième circonscription de Toulouse. MM. Charles Dupuy et Ribot interviendraient également et M. Poincaré se réserverait de prendre la parole en cas de besoin, pour compléter la victoire de ses amis ; sinon, il s'abstiendrait, étant souffrant d'une forte grippe depuis plusieurs jours.

C'est M. Brisson qui répondra aux interpellateurs, M. Peytral, ministre des finances, apportera peut-être lui-même les explications nécessaires sur la politique financière du cabinet.

Si l'on ne disjoint pas l'affaire Dreyfus, il est probable que MM. Sarrien, ministre de la justice et Cavaignac, ministre de la guerre, seront appelés à faire des déclarations à ce sujet.

La concentration des républicains de gauche est maintenant certaine, ils voteront comme un seul homme l'ordre du jour de confiance dans la Déclaration gouvernementale.

Les partisans du ministère se disent certains de constituer une majorité relativement importante.

M. Isambert, président du groupe d'union progressiste, s'exprime ainsi :

« Les modérés qui s'apprennent à entreprendre contre le nouveau cabinet une guerre d'escarmouches en lui faisant grief précisément de sa modération relative, pourront bien s'apercevoir qu'il y a dans la Chambre un grand nombre de républicains sincères [plus préoccupés de la réalité des choses que des questions de personnalités à qui il sera moins aisé de faire croire que

les nouveaux ministres soient d'aspect assez rebarbatif pour que telle proposition qui avait l'adhésion de M. Dupuy ou de M. Delombre, devienne subversive rien qu'en passant par leurs bouches.

Du côté des progressistes, on espère que le nouveau cabinet sera à terre demain soir et on ne redoute aucune des défections escomptées par les radicaux.

C'est là de la forfanterie et nous sommes persuadés que la majorité obtenue par le ministère Brisson sera plus grande qu'on ne le croit.

## LE NOUVEAU CABINET

Le Journal officiel d'hier matin a publié les décrets nommant les membres du cabinet Brisson dont nous avons donné la liste mardi.

Voici quelques brèves notes biographiques :

**M. Henri Brisson**, président du conseil et ministre de l'intérieur, est né à Bourges en 1835. Député du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris, il appartient au Parlement depuis l'Assemblée nationale. Il a été président du conseil en 1885 et depuis, à de nombreuses reprises, président de la Chambre. Il fut remplacé au fauteuil présidentiel, à l'ouverture de la législature, par M. Paul Deschanel, à la suite de trois scrutins trop récents pour qu'il soit utile de les rappeler.

**M. Sarrien**, ministre de la justice, est né à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) en 1846. Avocat, il est député de Charolles depuis 1876. Il fut ministre des postes dans le cabinet Brisson en 1885, de l'intérieur dans le cabinet Freycinet, en 1886 ; de la justice dans le cabinet Goblet, 1886 ; de l'intérieur dans le cabinet Tirard, 1887 ; de l'intérieur dans le cabinet Bourgeois, 1895.

**M. Delcassé**, ministre des affaires étrangères, est né à Pamiers en 1852. Journaliste, député de Foix, il fut sous-secrétaire d'Etat aux colonies dans le cabinet Ribot, 1893, et ministre des colonies dans le cabinet Charles Dupuy, en 1893.

**M. Peytral**, ministre des finances, est né à Marseille en 1842. Sénateur des Bouches-du-Rhône. Il fut sous-secrétaire d'Etat au finances dans le cabinet Freycinet, en 1886 ; ministre des finances dans le cabinet Floquet, 1888, et Charles Dupuy, 1893.

**M. Léon Bourgeois**, ministre de l'instruction publique, est né à Paris en 1851. Docteur en droit. Ancien préfet de police. Député de Châlons-sur-Marne depuis 1888. Sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur dans le cabinet Floquet, 1888, ministre de l'instruction publique dans les cabinets Freycinet et Loubet, 1892 ; ministre de la justice du cabinet Ribot en 1892, président du conseil en 1895.

**M. Cavaignac**, ministre de la guerre, est né à Paris en 1853. Ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur des ponts et chaussées, ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, décoré de la médaille militaire en 1870. Député de Saint-Calais, (Sarthe) sous-secrétaire d'Etat à la guerre du cabinet Brisson, 1885, ministre de la marine du cabinet Loubet, 1892, ministre de la guerre du cabinet Bourgeois, 1895.

**M. Lockroy** (Simon dit Lockroy), ministre de la marine, est né à Paris en 1840. Journaliste. Appartient au Parlement depuis l'Assemblée nationale. Député du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Ministre du commerce en 1885 et 1886, ministre de l'instruction publique en 1888. Ministre de la marine du cabinet Bourgeois en 1895.

**M. Viger**, ministre de l'agriculture, né à

Jargean (Loiret), en 1843. Médecin. Député depuis 1885 pour Orléans. Il a été ministre de l'agriculture dans les cabinets Charles Dupuy, 1893, Casimir-Périer, 1893, Charles Dupuy, 1894 ; Bourgeois, 1895.

**M. Maruéjols**, ministre du commerce, est né à Villefranche (Aveyron), en 1837. Ancien conseiller de préfecture de la Seine. Député depuis 1880 de Villefranche. Ministre pour la première fois.

**M. Tillaye**, ministre des travaux publics, avocat à la cour d'appel de Caen. Sénateur du Calvados depuis 1896. Ministre pour la première fois.

**M. Trouillot**, ministre des colonies, est né à Champagnole (Jura), en 1851. Avocat. Député de Lons-le-Saulnier depuis 1889. Ministre pour la première fois.

### LES SOUS-SECRÉTAIRES D'ETAT

Le sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, **M. Vallé**, avocat à la cour d'appel de Paris, est député d'Epernay depuis 1889. Il a surtout marqué à la Chambre comme rapporteur général de la première commission d'enquête sur le Panama, en 1892-1893, et comme président de la seconde commission d'enquête en 1897.

**M. Mougeot**, député de la Haute-Marne, qui a été choisi comme sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes, est avocat à Langres, dont il est député depuis 1893. M. Mougeot a fait partie de plusieurs commissions importantes, notamment de celle du budget.

## LE MINISTÈRE

### La déclaration

C'est dans la séance qu'ils ont tenue mardi chez M. Brisson à l'issue de laquelle ils se sont rendus à l'Élysée, qu'ont été tracées les grandes lignes de la déclaration ministérielle que M. Brisson lira aujourd'hui à la Chambre et M. Sarrien au Sénat.

Cette déclaration portera que le cabinet n'a en vue que l'union des républicains afin d'assurer l'accomplissement des réformes urgentes que le pays attend.

En tête de ces réformes, le gouvernement inscrira la réforme de l'impôt, la création d'une caisse de retraites et le vote de nombreuses lois d'assistance et de solidarité sociale.

La déclaration insistera sur la nécessité de déposer et de discuter le budget le plus rapidement possible en faisant état des réformes financières qui attendent une solution comme la réforme des boissons.

La déclaration renfermera en outre une allusion à l'affaire Dreyfus pour affirmer la volonté du gouvernement de faire respecter l'armée et l'autorité de la chose jugée ; une allusion à l'alliance franco-russe et au conflit hispano-américain, une allusion enfin à l'exclusion de la droite et aux dangers que présente, pour la République, la politique pontificale.

### Premier engagement

Outre l'interpellation sur la politique générale, que nous avons mentionnée, le gouvernement paraît devoir se trouver à bref délai en face d'une interpellation de M. Georges Berry sur l'affaire Dreyfus.

Le cabinet acceptera la discussion immédiate de l'une et de l'autre de ces interpellations.

Le cabinet se trouvera également, à bref délai, en présence d'une importante proposition de réforme du règlement.



Statistique traditionnelle

Le cabinet Brisson est le 35<sup>e</sup> cabinet de la troisième République. Depuis le 4 septembre 1870, il y a eu, en dehors du général Trochu et de M. Thiers, 22 présidents du conseil. Le nombre des personnages qui ont été ministres depuis cette époque est de 180.

CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 28 juin

La Chambre valide l'élection de MM. Dupuytren, Vienne, et Drake, Indre. M. Lenglet, rapporteur de l'élection de M. Pain à Vienne, lit le rapport du bureau, concluant à une enquête. M. Pain proteste contre ce rapport. Il réfute la tentative de corruption et les manœuvres déloyales qu'on lui reproche.

M. Marcel Habert demande à la Chambre de valider M. Pain. Lui aussi démontre le peu de fondement des faits reprochés au député de Vienne.

M. Pain est validé à mains levées. On ajourne la discussion du rapport sur l'élection de M. Muzet à la prochaine séance, sur la demande de MM. Berteaux et de La Porte.

On valide ensuite M. Lerolle, élu dans le septième arrondissement de Paris; M. Levrard, élu dans le onzième, et M. Antoine Pérrier, élu, dans la Savoie.

La prochaine séance aura lieu jeudi.

Sénat

Séance du 28 juin

Le Sénat adopte à l'unanimité de 223 votants, et après urgence déclarée, un projet de loi ayant pour objet d'augmenter de 100,000 francs le contingent de la monnaie de billon.

L'Octroi de Paris

Il adopte ensuite un projet de loi autorisant la prorogation des surtaxes à l'octroi de la ville de Paris.

Puis le Sénat s'ajourne à jeudi deux heures.

La séance est levée à trois heures et demie.

COMMISSION DES DOUANES

Les bureaux se sont réunis avant la séance pour désigner les membres de la commission des douanes.

Ont été élus :

- 1<sup>er</sup> bureau : MM. Rose, Renault-Morlière et Papelier, protectionnistes.
- 2<sup>e</sup> : MM. Plichon, protectionniste; Turrel et Castelin.
- 3<sup>e</sup> : MM. Gévelot, Suchetet et Armez, protectionnistes. M. Méline, élu, a décliné sa nomination.
- 4<sup>e</sup> : MM. Dabochet, Lebaudy et Menier, protectionnistes.
- 5<sup>e</sup> : M. Mézières protectionniste; M. Berger, qui fait des réserves en acceptant cependant le droit de 7 fr.; M. Christophle, protectionniste.
- 6<sup>e</sup> : MM. Graux, Galpin et Cléou, protectionnistes.
- 7<sup>e</sup> : M. Gerville-Réache, partisan du statu quo, M. Trannoy, protectionniste; M. Sibille, libre échangiste, modéré.
- 8<sup>e</sup> : MM. Dansette, Noël et Klotz, protectionnistes.
- 9<sup>e</sup> : M. Balsan, qui fait des réserves sur le système protectionniste; M. Thierry, libre échangiste; M. Du Pérrier de Larsan.
- 10<sup>e</sup> : M. Saint-Quentin, protectionniste; M. Motte, qui fait des réserves sur le système de la protection; M. Quintaa protectionniste.
- 11<sup>e</sup> : MM. Rabaud-Lacroze, Julien Goujon et Rajon, protectionnistes.

LES DROITS SUR LES BLÉS

Outre la proposition des socialistes, demandant la suppression pure et simple des droits de douane sur le blé et la farine, la Chambre est saisie :

- 1<sup>o</sup> D'une proposition de M. Guillemet, décidant que les droits sur le blé seront supprimés lorsque le cours du blé dépassera 25 fr., et quand ce cours sera inférieur à 25 francs, que les droits varieront, de façon à ramener le cours à 25 fr.
- 2<sup>o</sup> D'une proposition de M. Plichon, fixant les droits sur le blé : à 8 fr. quand le cours sera inférieur à 25 fr.; à 5 fr., quand le cours variera entre 25 et 30 fr.; à 60 centimes, quand le cours dépassera 30 fr.

INFORMATIONS

L'Élection des Conseillers généraux

On sait que cette année doit avoir lieu le renouvellement par moitié des conseils généraux. Ce renouvellement doit être fait avant la session d'août des assemblées départementales, qui s'ouvre le 22 août.

L'intention du cabinet Brisson serait de fixer au 7 août les élections des conseillers généraux, et, par suite, au 14 août les ballottages. De la sorte, la Chambre pourrait siéger jusqu'au 20 ou 25 juillet, tout en donnant à ceux de ses membres qui sont soumis au renouvellement comme conseillers la possibilité de se rendre dans leurs départements respectifs pour la période électorale.

M. Deibler

On affirme que M. Deibler, l'exécuteur des hautes œuvres, donnera sa démission dès qu'il sera de retour de Vesoul, où il vient d'exécuter Priolet.

M. Deibler, qui a soixante-quinze ans, aurait été très sensible aux critiques que lui attira, ces jours derniers, son manque de dextérité dans l'exécution de Carrara.

La succession de M. de Paris est très enviée, mais on assure que c'est M. Deibler fils qui, actuellement premier aide du bourreau, a le plus de chance d'obtenir la succession de son père.

CHRONIQUE LOCALE

Brevet supérieur

Les examens du brevet supérieur de jeunes filles ne prendront fin que ce soir jeudi.

Concours de poulinières et de pouliches

Des concours publics de pouliches de 2 et 3 ans et de poulinières auront lieu en 1898, aux dates indiquées ci-après, à Cahors, Figeac et Gramat.

Une somme de 8,550 francs sera distribuée en primes, dans ces concours, au nom du gouvernement de la République.

Cahors. — Mercredi 13 juillet, à 10 heures du matin. — Poulinières : 1<sup>er</sup> prix, 120 fr.; 2<sup>e</sup>, 80 fr.; 3<sup>e</sup>, 70 fr.; 4<sup>e</sup>, 50 fr. Pouliches de 2 ans : 1<sup>er</sup> prix, 90 fr.; 2<sup>e</sup>, 65 fr.; 3<sup>e</sup>, 25 fr.

Figeac. — Vendredi 15 juillet, à 7 heures du matin. — Poulinières : 1<sup>er</sup> prix, 300 fr.; 2<sup>e</sup>, 300 fr.; 3<sup>e</sup>, 250 fr.; 4<sup>e</sup>, 100 fr.; 5<sup>e</sup>, 75 fr.; 6<sup>e</sup>, 75 fr.

Pouliches de 3 ans : 1<sup>er</sup> prix, 160 fr.; 2<sup>e</sup>, 90 fr.; 3<sup>e</sup>, 50 fr.; 4<sup>e</sup>, 50. Pouliches de 2 ans : 1<sup>er</sup> prix, 65 fr.; 2<sup>e</sup>, 35 fr.

Gramat. — Lundi 18 juillet, à 7 heures du matin. — Poulinières : 1<sup>er</sup> prix, 450 fr.; 2<sup>e</sup>, 450 fr.; 3<sup>e</sup>, 350 fr.; 4<sup>e</sup>, 350 fr.; 5<sup>e</sup>, 350 fr.; 6<sup>e</sup>, 300 fr.; 7<sup>e</sup>, 300 fr.; 8<sup>e</sup>, 250 fr.; 9<sup>e</sup>, 250 fr.; 10<sup>e</sup>, 250 fr.; 11<sup>e</sup>, 250 fr.; 12<sup>e</sup>, 200 fr.; 13<sup>e</sup>, 200 fr.; 14<sup>e</sup>, 175 fr.; 15<sup>e</sup>, 175 fr.

PRIMES DE CONSERVATION

Gramat. — Juments de 4 ans. — Trois primes de 250 francs chacune. Juments de 5 ans. — Trois primes de 300 francs chacune.

Figeac. — Juments de 4 ans. — Une prime de 250 francs. Juments de 5 ans. — Une prime de 250 francs.

AVIS — Les juments de pur sang suitées de produits qualifiés arabes ou anglo-arabes, proposées à la prime, seront examinées par M. l'inspecteur général des haras du 4<sup>e</sup> arrondissement aussitôt après le concours des juments de demi-sang.

Recrutement de Montauban

Avis important

1<sup>o</sup> Les territoriaux des classes 1882 et 1883 ainsi que ceux des classes plus anciennes auxquels il a été accordé un ajournement;

2<sup>o</sup> Les réservistes de l'artillerie des classes 1888 et 1891, ainsi que les réservistes de toutes armes d'autres classes auxquels il a été accordé un ajournement à 1898; à l'exclusion des fantassins de la classe 1887 qui ont été ajournés à 1899;

3<sup>o</sup> Les réservistes ou territoriaux dont les classes sont convoquées en 1898, ou qui ont été ajournés à 1898 et qui ne seraient pas encore en possession d'un ordre d'appel, devront se présenter en personne à la gendarmerie de leur résidence régulière du 15 au 31 juillet prochain, pour y recevoir un

ordre d'appel les convoquant sous les drapeaux.

Médaille d'honneur

Une médaille d'argent vient d'être décernée à M. Guillaume Dufour, maréchal des logis chef à la compagnie de gendarmerie du Lot.

Nos félicitations.

CAHORS

LE NOUVEAU MINISTÈRE

L'IMPRESSION A CAHORS

Nous avons déjà dit, dans notre dernier numéro, que la nouvelle de la formation du cabinet Brisson avait été accueillie avec enthousiasme par la France républicaine.

A Cahors surtout, et dans notre département, qui a eu tant à souffrir de la politique si scandaleusement réactionnaire du préfet Roussel, on a éprouvé un indéfinissable sentiment de joie et de soulagement.

Comme nous l'avons déclaré, l'heure de la justice approche. La révocation de notre préfet s'impose, elle ne saurait tarder.

En attendant, nous croyons savoir que défense formelle a été faite à ce Monsieur de procéder désormais à la moindre nomination. C'est un commencement de satisfaction qui nous permet de compter sur la satisfaction complète et légitime que les républicains sont en droit d'espérer.

Mardi soir, l'hôtel de ville et le cercle républicain étaient illuminés et pavésés et une grande foule a circulé sur nos boulevards jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Dès hier matin, les télégrammes suivants ont été adressés au Président du Conseil :

Municipalité de Cahors, à M. Brisson, Président du Conseil des Ministres

Au nom de la majorité radicale du Conseil Municipal, j'ai l'honneur de vous adresser nos chaudes et sincères félicitations à l'occasion de la constitution du nouveau Ministère. La cité de Gambetta s'associe à la joie de tous les vrais républicains qui attendaient impatiemment les réformes démocratiques que vous ferez aboutir.

Vive la République aux Républicains !

Le Maire,

Signé : J.-H. COSTES.

Le Cercle Républicain de Cahors, à M. Brisson, Président du Conseil des Ministres.

Au nom du Cercle républicain, j'ai l'honneur de vous faire part de la joie que nous venons d'éprouver en apprenant la Constitution du cabinet. Nous savons que nous pouvons compter sur vous pour faire aboutir les réformes démocratiques toujours promises, toujours ajournées et rendre la République aux Républicains.

Le Président,

A. DELPORT.

Le Comité de Concentration Républicaine, à M. Brisson, Président du Conseil des Ministres.

Le Président du Comité a l'honneur de vous adresser ses vifs remerciements, tant pour les conseils donnés par vous, si utiles pendant la période électorale, qu'à l'occasion de la constitution du Ministère réformateur.

Chemin de fer d'Orléans

Le service d'été qui sera mis en vigueur sur le réseau de la Compagnie d'Orléans le 1<sup>er</sup> juillet comporte les améliorations suivantes :

LIGNE DE PARIS-TOULOUSE

Un train de luxe sera mis en marche pendant la période du 30 juin au 1<sup>er</sup> septembre entre Paris et Luchon.

Ce train prendra des voyageurs pour toutes les gares d'arrêt et circulera aux jours et heures ci-après :

Aller

Mardi et jeudi du 30 juin au 15 juillet et du 16 août au 1<sup>er</sup> septembre.

Mardi, jeudi et samedi du 16 juillet au 15 août.

Paris.... départ..... 7 h. 31 soir.  
Cahors... { arrivée..... 4 h. 29 mat.  
          { départ..... 4 h. 32 »  
Luchon.. arrivée..... 9 h. 00 »

Retour

Mercredi et vendredi du 30 juin au 15 juillet et du 16 août au 1<sup>er</sup> septembre.

Lundi, mercredi et vendredi du 16 juillet au 15 août.

Luchon.. départ..... 10 h. 4 mat.  
          { arrivée..... 2 h. 28 soir.  
Cahors.. { départ..... 2 h. 33 soir.  
          { arrivée..... 11 h. 50 soir.  
Paris....

LIGNE DE MONTAUBAN

Un train sera mis en marche de Montauban à Cahors les jours de foire à Montauban. Il partira de Montauban à 7 h. 32 du soir pour arriver à Cahors à 9 h. 20 du soir.

LIGNE DE BRIVE

Deux trains périodiques auront lieu entre Cahors et Gourdon les jours de foire à Gourdon.

A l'aller. — Départ de Cahors à 10 h. du matin après l'arrivée des trains venant de Libos et de Capdenac pour arriver à Gourdon à midi 20.

Au retour. — Départ de Gourdon à 4 h. 4 du soir pour arriver à Cahors à 5 h. 50 et correspondre avec les trains se dirigeant sur Libos et Capdenac.

L'Orphéon de Cahors à Fumel

L'Orphéon de Cahors donnera dimanche prochain un grand concert à Fumel.

C'est une bonne aubaine pour nos voisins qui applaudiront certainement, comme elle le mérite, notre excellente société Orphéonique.

Nomination

M. Gardes Louis, est nommé contrôleur des mines à Prades.

Taxe du pain

A partir du 30 juin 1898 et jusqu'à nouvel avis, le prix du pain dans la commune de Cahors demeure fixé comme suit :

Pain de luxe, le kil. 0,37,50.  
Pain blanc, id. 0,35.  
Pain bis, id. 0,30.

Nota. — Le pain de luxe comprend : la fûte et la couronne de tout poids et au-dessous de 2 kil.

Contravention

Des procès-verbaux ont été dressés contre divers enfants et jeunes gens ayant fait partir des pétards sur les boulevards et dans les rues de la ville.

Enfant mordu par les rats

La nuit dernière un enfant âgé de 2 mois, appartenant aux époux Destreil a été fortement mordu par des rats dans une chambre occupée par ses parents rue des Trois-Baudus.

Cet enfant qui porte des traces de plusieurs morsures au visage, notamment au nez et aux lèvres a été soigné d'abord par M. Filhel pharmacien et ensuite par M. le docteur Valat.

Musique du 7<sup>me</sup> de ligne

PROGRAMME DES 30 JUIN et 3 JUILLET 1898  
Le Cimbre, allégo militaire. Signard.  
L'Ambassadrice (ouverture) Anber.  
Le Petit Duc (fantaisie) Lecoq.  
Gavotte Stéphanie Czibulka.  
Werther (1<sup>re</sup> audition) Massenat.  
Gloire aux femmes (mazurka) Strobl.  
De 8 h. 1/4 à 9 h. 1/2 (Allées Fénélon).

Arrondissement de Cahors

FRAYSSINET-LE-GÉLAT. — Banquet.

La fête démocratique de Frayssinet-le-Gélat a été des plus belles et a dépassé toutes les espérances. Les organisateurs du banquet avaient rivalisé de zèle et de dévouement. La salle était admirablement décorée et la table excellemment servie. Trois cents convives étaient venues s'asseoir à ce banquet de la fraternité et de la solidarité républicaines.

La fanfare de Villefranche-de-Périgord prêtait à cette fête son gracieux concours.

M. le maire de Frayssinet a pris le premier la parole. Après lui, M. Cangardel, conseiller général du canton de Cazals, a, dans un discours fréquemment applaudi, flétri énergiquement les menées préfectorales dans le Lot, pendant la période électorale.

M. le docteur Calmeilles, maire du canton de Cazals, se lève à son tour, et, dans une de ces improvisations dont il a le secret, porte un toast à son excellent ami, M. Rey, à une République sage, mais profondément démocratique, essentiellement réformatrice et constamment orientée vers le progrès.

M. Rey prend enfin la parole, et, dans un magistral discours, fait ressortir les bienfaits de la République, de cette République qu'il y a peu de jours encore, on voulait étouffer,



qui est sortie plus vigoureuse et plus vivante que jamais des rudes épreuves traversées. Elle a l'air de l'entente des vrais républicains contre les pires ennemis de la démocratie. La salle, debout, l'acclame tout entière. Les cris de : « Vive Rey ! Vive notre député ! » sortent de toutes les poitrines. Tout paraissait fini, lorsque le docteur Calmeilles se lève de nouveau et, dans une improvisation nouvelle, vibrante, jette dans l'assemblée une émotion poignante. « Je me semble, dit-il, voir descendre sur l'ombre du vieux M. Delord, du vieil ami, il me semble voir la belle et sympathique figure de ce martyr de la liberté soulevée de bonheur à la vue de cette belle fête démocratique. Elle est le résultat de ses douleurs, de ses peines, de ses souffrances, de son martyre, elle est comme le couronnement de son œuvre. »

Le place ce banquet sous son patronage et je veux que mon dernier mot soit pour cette si belle et si imposante figure de martyr. La salle se lève tout entière, on acclame Calmeilles ; l'émotion gagne tous les cœurs, toutes les mains se tendent. La fête est finie. M. Rey sort du banquet généralement emporté par la foule.

**MONTCUQ.** — Perception. — M. Staffe ancien percepteur, est nommé percepteur à Montcuq.

**BERGANTY.** — Dimanche dernier il a été procédé à l'élection d'un conseiller municipal, dans la section de Berganty en remplacement de M. Bach démissionnaire. M. Lestrade Antoine a été proclamé membre de l'assemblée communale par 32 voix contre 10 attribuées à M. Calmettes.

**PUY-LEVÊQUE.** — Le conseil municipal de Puy-l'Evêque, dans sa séance du 25 a été appelé à élire un administrateur de l'hospice en remplacement de M. Lafon François décédé. M. Bladinières Guillaume, propriétaire au Rozier, commune de Puy-l'Evêque, a été proclamé par 10 voix contre 4 données à M. Demeaux.

**BLARS.** — Bataille de femmes. — On nous écrit : Dimanche au soir, la nommée X. et le sieur Y. résidants tous deux dans la commune de Blars se sont pris de querelle. Après un consciencieux échange de mots agréables... la femme du sieur Y. arriva sur le terrain de la bataille. Y. céda alors la place à sa femme et la bataille changea aussitôt de face. Les braves dames en vinrent aux mains et bientôt les cheveux volèrent en l'air. La nommée X. reçut de la part de son adversaire trois coups de poings qui lui furent administrés aux appuisements des témoins, qui riaient comme des bossus et trouvaient la scène réellement trop courte.

On nous annonce une nouvelle représentation pour dimanche prochain.

**Arrondissement de Figeac**

**SAINT-SULPICE.** — Le samedi 9 juillet, à 2 h. du soir, il sera procédé à la sous-préfecture de Figeac à l'adjudication au rabais des travaux de construction d'une école mixte avec classe enfantine. La dépense totale est évaluée à 11.457 f. 45. Somme à valoir pour cas imprévus, 942 fr. 55. Le cautionnement, en argent, est de 600 fr.

**Arrondissement de Gourdon**

**LÉOBARD.** — Nous avons reçu mardi la communication suivante : Hier un orage a éclaté sur notre commune. Il n'y a pas eu de grêle, mais une pluie diluvienne a fait déborder les ruisseaux. Pendant l'orage MM. Lagane gendarme en retraite et Cocula Thibaults'étaient réfugiés dans une mesure ouverte à tous les vents. Soudain une bouie de feu passa entre eux les frôla presque, tandis qu'un coup de tonnerre épouvantable ébranla la mesure. Inutile de dépendre la surprise et l'effroi de MM. Lagane et Cocula qui ont été assez heureux pour ne pas être touchés par la foudre.

**Une œuvre de solidarité**

**La tranquillité mutuelle**  
Nous lisons dans l'Indépendant de Lot-et-Garonne : A cette heure où, de toutes parts, grandit le courant vers la mutualité et la coopération, il nous a paru utile de parler d'une Société qui vient de se constituer à Cahors, grâce à l'initiative d'un philanthrope, M. André, inspecteur de l'enseignement primaire, dans le chef-lieu du département du Lot. « La tranquillité mutuelle », tel est le titre que cet homme de cœur a donné à la Société qu'il a créée, et qui est destinée à assurer des secours mutuels, en cas de décès, aux fonctionnaires civils. Les fonctionnaires civils et leurs conjoints peuvent s'assurer pour 2,500 fr., 5,000 fr., 7,500 fr., 10,000 fr., en faisant partie d'un groupe, de deux groupes, de trois groupes, de quatre groupes, etc. Voici quel est, dans ses grandes lignes, le principe sur lequel est basé le fonctionnement de cette Société, qui s'adresse tout spécialement aux fonctionnaires civils. Chaque groupe comprend 500 membres : au décès de l'un d'eux, les autres versent 5 fr., ce qui constitue immédiatement un capital de 2,500 fr. au décès du défunt. S'il meurt plus de 8 membres par groupe par an, c'est la « Caisse de prévoyance » qui paie le capital. — Les charges dans chaque groupe sont, au maximum, de 5 fr. multiplié par 8, soit 40 fr. plus 5 fr. pour la « Caisse de prévoyance », plus 2 fr. pour l'administration, soit 47 fr. par adhérent, soit 470 fr. pour 10 groupes et pour une assurance de 25,000 fr. Il arrivera que les assurés n'auront à verser que 20 fr. par an et par groupe lorsque le nombre de décès sera de trois ou de quatre. En admettant que le maximum de versement

soit atteint chaque année, les assurés n'en réaliseraient pas moins de gros bénéfices. Pour 470 fr., ils s'assureraient 25,000 fr. tandis que dans une Société d'assurance en cas de décès, ils paieraient par action une contribution de 500 fr. par an pour une assurance de 10,000 francs.

« La France prévoyante », journal qui traite la question des assurances sur la vie, donnait ce détail, tout récemment, sur les résultats financiers des quatre Compagnies, dites « Grandes Compagnies » : « Ces quatre Sociétés n'ont versé comme capital social que 3 millions 800,000 fr., et ce capital a produit un demi milliard de bénéfices en 15 ans. Les actionnaires ont placé leur argent à 12,974 fr. 86 0/0. Naturellement, ce sont les assurés qui ont payé ce gros bénéfice ». Au lieu de s'adresser à ces Compagnies qui réalisent ainsi des bénéfices exagérés par la puissance de leurs capitaux et par ce travail de drainage qui peut devenir inquiétant pour la fortune publique, il vaut mieux que les fonctionnaires s'attachent à être leurs assureurs par une contribution qui leur assurera tous les bénéfices de la mutualité sans qu'il y ait prélèvement des actionnaires, tous les participants étant, eux-mêmes, les actionnaires et les intéressés directs à l'épanouissement de cette œuvre essentiellement philanthropique.

On est quelque peu étonné quand on songe que les fonctionnaires ont tardé jusqu'à cette heure sans songer à s'assurer, à eux-mêmes, et à assurer à ceux qui leurs sont chers les bénéfices d'une assurance en cas de décès, qui, souvent se produit, hélas ! trop inopinément.

Aussi, on doit féliciter l'homme de cœur qui a pris l'initiative de créer cette *Tranquillité mutuelle* qui, avant peu, rayonnera et étendra ses ramifications bienfaisantes sur toute la France, et nous le louons très chaleureusement !

Il convient d'indiquer que la *Tranquillité mutuelle* permet aux conjoints du fonctionnaire de jouir de ses avantages en s'assurant pour une somme égale à celle qui est exigée pour lui. Le mari disparaissant le premier, la femme reçoit le capital assuré sur sa tête ; si la femme meurt la première, c'est le mari qui reçoit la somme assurée sur la tête de celle-ci. En tout les cas, les enfants recevront toujours le capital assuré au décès de leurs parents.

A côté de ces avantages, il en est un autre qui est primordial pour les fonctionnaires. Si l'un des membres de la Société devient incapable, par suite d'infirmité, d'accident ou de toute cause qui lui interdit tout travail, avant la date de sa retraite, il est considéré comme décédé et on lui acquitte le montant du capital assuré.

Cet avantage plaît, à la fois, aux assurés mariés et à ceux qui sont célibataires. Nous n'insistons pas sur les avantages de la *Tranquillité mutuelle*.

Les fonctionnaires qui désirent se renseigner sur le fonctionnement de cette Société, que nous leur recommandons et sur les conditions de constitution et d'organisation qui la régit, n'ont qu'à s'adresser à l'homme qui a eu cette grande et généreuse idée : M. André, inspecteur primaire, à Cahors (Lot).

Nous lui adressons nos félicitations les plus sincères et faisons des vœux pour un succès qui n'est pas douteux pour nous.

Un mutualiste

**BULLETIN FINANCIER**

La Bourse n'a manifesté ni contentement ni mécontentement de la constitution du ministère Brisson ; elle reste des plus calmes comme toujours devant les événements de la politique intérieure. Le 3 0/0 se traite à 102,50 ; le 3 1/2 0/0 à 106,25. Le Crédit Foncier est à 670 ; le Crédit Lyonnais

à 843 ; la Société générale à 530 et le Comptoir d'Escompte à 586. La Banque spéciale des valeurs Industrielles est demandée à 183,50. Le Suez s'échange à 3,680. Les fonds étrangers sont sans changement notable, cependant le Roumain 4 0/0 amortissable 1898 est en hausse à 93,50. Parmi les valeurs se négociant au comptant, les obligations ville de Paris 1886 sont recherchées à 403. Les obligations Chemins Ethiopiens sont fermes à 325. Les actions de la Compagnie générale des travaux d'éclairage et de force (anciens établissements Clémangeon) sont à 540.

**L'Assurance sur la Vie**

La Nationale (Vie) est souvent désignée par les tribunaux pour les constitutions de rente viagères. L'année dernière, elle a été choisie par le Comité chargé de répartir les secours aux sauteurs et aux victimes du Bazar de la Charité.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**HOTEL DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS**  
à Vic-sur-Cère (Cantal)

ouvert du 1<sup>er</sup> juin au 15 octobre de chaque année

L'hôtel est au milieu d'un parc clos et boisé de cinq hectares, à côté d'une forêt. Altitude : 750 mètres au-dessus du niveau de la mer. A cinq minutes à pied de la station de Vic-sur-Cère. — Omnibus à tous les trains. Voisin de l'établissement hydrothérapique et de la source minérale. Voisin d'un casino avec troupe d'opérette et de comédie jouant pendant la saison. Éclairage électrique dans toutes les chambres. Grande salle à manger de 100 couverts. — Restaurant. — Billard. — Grande véranda fermée, de 40 mètres de longueur. Distribution à tous les étages d'eau potable reconnue de pureté exceptionnelle par l'Institut Pasteur. 55 chambres à un et deux lits. Balcons. — Belle vue sur la vallée de la Cère et sur la montagne. Jeu de lawn-tennis. Bains dans l'hôtel. Boîte aux lettres dans l'hôtel. Télégraphe à la station et à la ville. Location de voitures pour excursion. La ville de Vic-sur-Cère, chef-lieu de canton, compte 1,700 habitants. — Église.

**DERNIÈRE LOCALE**

**TENTATIVE de MEURTRE**

Au moment où nous mettons sous presse, nous apprenons qu'une tentative de vol, suivie de tentative de meurtre, a eu lieu la nuit dernière à Duravel. La justice est sur les lieux pour procéder à l'enquête. Nous donnerons des détails dans notre prochain numéro.

**LE SEQUESTRE**

PAR JULES DE GASTYNE

**Deuxième partie**

Armand se retourna en sursaut. — Pourquoi ? demanda-t-il. — Tu es vert ! Il ne répondit pas, mais il s'efforça de reprendre un peu de sang-froid. Enfin il arriva devant le cabinet directorial. Un huissier, haut de six pieds, cravaté de blanc, en habit, se tenait immobile devant la porte. — M. le directeur, demanda Armand d'une voix sans salive, n'osant même pas lever les yeux sur l'homme, qu'il ne connaissait pas, les fonctions ne l'appelant jamais au premier étage. — M. le directeur est très occupé... — Il vient de me faire demander. — Le garçon dévisagea le jeune homme.

— Vous êtes M. Armand Rivière ? — Oui, monsieur. — Entrez ! Et l'huissier ouvrit la porte toute grande. Armand eut malgré lui un mouvement de recul. Dans les profondeurs béantes du cabinet, il venait d'apercevoir, assis devant son bureau, solennel et froid comme une statue de marbre, Samuel Moore, dont le nom seul l'intimidait. Il se détachait nettement sur le tapis rouge, qui lui faisait comme une auréole sanglante. Une envie de fuir s'était emparée du jeune homme, envie démesurée, irrésistible. Mais l'huissier le regardait. Il dompta ses émotions et entra. Samuel Moore n'avait pas levé les yeux. Il semblait fort attentif à feuilleter des papiers qu'il avait devant lui. La porte s'était refermée. Armand attendit, l'âme broyée. La sueur, une sueur froide d'agonie, ruisselait le long de son épine dorsale. Enfin, M. le directeur s'arrachant de ses papiers, le vit. — Ah ! vous voici ! Vous êtes M. Armand Rivière ? — Oui, monsieur. — Combien y a-t-il de temps que vous êtes chez nous ? — Trois ans, monsieur. — Je viens de voir votre dossier, vos notes sont bonnes ; vous êtes exact, travailleur, honnête.

— Oh ! monsieur, bégaya le jeune homme, abasourdi, qui était loin de s'attendre à cette entrée en matière et qui paraissait se rassurer un peu. Samuel Moore s'arrêta et l'examina. Puis, après quelques secondes de silence, il reprit. — Combien y a-t-il de jours que vous m'avez remis l'état de votre caisse ? — Six jours, monsieur, à la fin du mois. Armand vacillait. Son sang bourdonnait à ses tempes. Sans paraître remarquer son émotion, le directeur dit tranquillement : — Cet état a été égaré... Voulez-vous avoir l'obligeance de me le refaire ? — Oui, monsieur, tout de suite, s'écria le jeune homme avec empressement, croyant tout danger passé. — Vous l'arrêterez à la date d'aujourd'hui, ajouta Samuel Moore. Armand faillit crier. Cette fois, c'était fini. Il était perdu. Il n'avait pas fait un mouvement. Il restait comme cloué au sol, hébété. Le directeur fit d'un air étonné : — Qu'avez-vous donc ? — Rien, monsieur, rien. — On dirait que ma demande vous trouble. — Moi ?... Pas du tout... au contraire... — Allez ! Et du geste, d'un geste sec, presque menaçant, Samuel le congédia. Armand fit machinalement quelques pas ;

puis, au moment de franchir la porte, il revint brusquement à son supérieur. L'émotion l'étouffait. Il sanglotait. Ses yeux étaient noyés de larmes. Le directeur fit de nouveau, l'air très surpris : — Qu'avez-vous donc ? — Ecoutez-moi, monsieur, balbutia Armand, incapable de se contenir plus longtemps... J'aime mieux tout vous dire. Je ne suis pas coupable. Et quand vous saurez le motif. — Mais je ne vous accuse de rien, dit Samuel Moore, toujours calme. — C'est moi qui m'accuse. J'aime mieux tout avouer. Vous trouverez un déficit dans ma caisse. Trois mille francs. — Que vous avez volés ? Armand frémit. Une rougeur monta à sa face pâle et l'empourpra. — Non... empruntés... bégaya-t-il... — Un caissier n'emprunte pas dans une caisse qui lui est confiée. — C'est vrai... J'ai eu tort... Mais je devais remettre cet argent dans quelques jours... On doit me prêter la somme... Voici une lettre que j'ai reçue où on me l'annonce... Voici la police d'assurance qui doit servir de garantie. Armand avait tiré vivement de sa poche ces papiers. (A suivre.)



**J. VALDIGUIÉ**

PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales.  
7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour.**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉPABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

**50 DATES HISTORIQUES**

Les élèves de l'enseignement secondaire et surtout de l'enseignement primaire n'ont pas toujours une idée nette des grandes périodes et des grandes dates historiques.

L'enseignement patriotique et l'enseignement civique en souffrent. M. André, ancien élève de l'école normale supérieure de Saint-Cloud, professeur d'école normale, inspecteur de l'enseignement primaire à Cahors, vient de résumer la vie nationale en 53 tableaux muraux, renfermant 53 grandes dates historiques (Périodes, grands événements intérieurs ou extérieurs).

En les placardant sur les murs des écoles primaires, des lycées et collèges, des écoles normales, des salles de classe et des salles d'étude, les élèves apprendront l'histoire en quelque sorte à leur insu, sans effort et sans travail.

Un certain nombre de municipalités ont même manifesté le désir de placer ces tableaux muraux dans les salles de mairie, puisqu'ils résument la vie nationale et peuvent servir à l'instruction des citoyens.

Ces tableaux, bien composés établis sur du parchemin, serviront, de plus, à décorer les salles de classe et les salles de mairie.

Le cadre de chaque tableau est tricolore, et les dates ressortent clairement, même à une distance assez grande.

Prix des 53 tableaux pris chez M. Coueslant, imprimeur-éditeur, rue des Capucins, n° 1 : 5 francs.

**Bibliographie**

VIENT DE PARAITRE  
NOUVEAU COURS DE MORALE

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

L'Enseignement Moral à l'École primaire

par F. VIALA, instituteur public

Avec une préface de M. MOURGUES, insp. prire

Livre de morale pratique et de lecture courante

1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40

Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS

Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

**CONDITIONS DE VENTE :**

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement mora sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

**LE BON JOURNAL**

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 30 juin.

V<sup>ss</sup> Nacla : Chronique mondaine. — Robert Poirier de Narçay : Le cuirassier sans tête. — Pierre Sales : Miracle d'amour (suite). — Théodore Cahu : Le déserteur (suite). — Jules Simon : Françoise. — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (suite). — Charles Mérouvel : La fille sans nom (suite). — Variétés.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36<sup>e</sup> année. Sommaire du numéro 2153 du 2 Juillet 1898.

GRAVURES : Guerre-hispano-américaine : Le « Merrinac ». — Le lieutenant Hobson abandonnant le « Merrinac ». — Baiqueri : La plage. — Le débarcadère. — Le premier bombardement de Santiago. — L'attaque de Caimanera. — Remise aux marins du « Carlos V », du drapeau brodé par les dames de Cadix. — Le départ des volontaires à New-York.

Paris : Inauguration du musée Carnavalet par le Président de la République. — Remise au musée de l'armée du drapeau du régiment algérien.

Beaux-Arts : Une bonne surprise, par Marcoux.

Belgique : Le départ des Mails au Château d'Ardenne. — La fontaine égalitaire à Liège. Nouvelle illustrée : Mademoiselle Bazoche, par Parys.

TEXTE : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Les Salons de 1898, par O. Merson. — Inauguration du nouveau musée Carnavalet. — La guerre hispano-américaine. — La remise du drapeau du régiment d'Algérie au musée de l'armée. — Semaine scientifique, par H. Servet de Bonnières. — Variété : Chez les millionnaires américains, par G. Lenôtre. — Carillons, par Léo Claretie. — Au Château d'Ardenne. — Chronique des courses, par Archiduc. — Chronique sportive, par Auguste Wimille.

Explications des gravures, Echecs, Rébus, Créations, Revue comique, Caricature à l'Étranger, Sport, Monde financier, Bibliographie, vélocipédie, etc.

Nouvelle illustrée : Mademoiselle Bazoche, par Pau Bonhomme.

Le numéro : 50 centimes.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

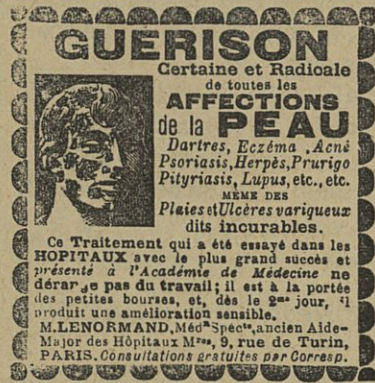
RECOMMANDATIONS EN VUE D'ÉVITER, DANS LES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER, LES PERTES DE COLIS OU LES RETARDS DANS LEUR LIVRAISON.

Beaucoup de personnes ont pris l'habitude d'inscrire, sur les colis-bagages ou autres qu'elles remettent en chemin de fer, leur adresse et le nom de la gare destinataire.

Cette précaution évite presque toujours les fausses directions avec leurs conséquences, c'est-à-dire les retards dans la livraison ou même laper te des colis. Aussi se généralise-t-elle de plus en plus.

Pour faciliter l'inscription de la gare des-

tinataire à chaque nouveau voyage, la Compagnie d'Orléans met en vente, dans ses gares et stations, des carnets d'étiquettes gommées et des liasses de fiches, au prix de 0fr05 le carnet de 10 étiquettes en liasse de 10 fiches



**LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors :**

- Chez M<sup>me</sup> ESTIENNE, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mme veuve BRUEL, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 53, rue Nationale.

**A LOUER**

Le local de la Buvette bordelaise, s'adresser à Madame Combebias, rue de la Liberté, 23.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

**MANDELLI, Cahors**

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE  
Dépositaire du Chronomètre OMEGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr., Or 125 fr.

**1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**

A pompe directe et air comprimé

1<sup>ers</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

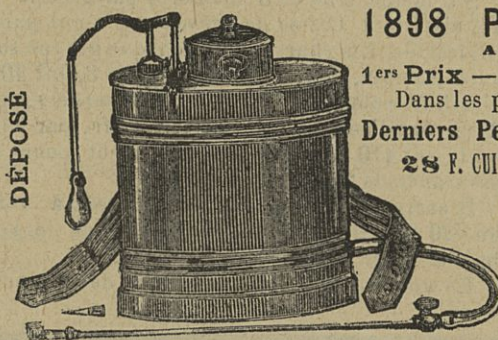
28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.



**LE COCHER 606**

Deuxième partie

I

**UN ACCIDENT**

D'Anatole Tiret comme on pense, il ne fut pas question. Cécile connaissait la rencontre de Levignan et du jeune fat chez William Johnson, mais elle avait jugé l'Américain, et elle séparait entièrement les deux frères dans sa pensée.

Les explications eurent pour résultat d'augmenter l'amitié que madame Brunichon témoignait déjà à William. Elle interrogea longuement la jeune fille à son sujet, et apprit d'elle tout ce que Levignan en savait lui-même. Bien fixée sur ce point, elle conclut en disant à Cécile :

— Cet Américain me plaît.

N'allez pas croire que madame Brunichon fût facile à s'engouer ; mais elle avait comme on dit, le cœur sur la main, et quand elle prenait les gens en affection, c'était sincère.

Pour elle, après les services rendus à Marie, William fut comme de la famille.

Et Thomack ? Il était si bien traité au château, qu'il se plaignait de n'avoir aucune peine à prendre.

— Monsieur, nous sommes trop confortablement ici, disait-il à son maître.

Le dévoué serviteur se demandait comment cela finirait, car enfin on ne pourrait pas toujours rester au château, à moins que cela ne finit comme dans les vieux romans, où le chevalier épousait la châtelaine après l'avoir sauvée. Mais Marie et William, réunis, à l'improviste ne s'étaient pas encore vus.

La jeune fille, très faible, ne sortait point de sa chambre, William semblait prendre un plaisir extrême à se promener dans le parc, sous ses fenêtres, où elle ne se montrait pas.

Cependant, un jour, elle descendit et remercia William. Elle répéta plusieurs fois le mot reconnaissance, et plusieurs fois aussi demanda :

— Comment vous trouviez-vous là ?

William éluda la question, et offrit son bras à Marie pour faire quelque pas dans le parc. Il sortit avec elle. Il marchait doucement, ménageant sa faible compagne et ne paraissant occupé que d'elle. Quand il furent un peu éloignés de l'habitation, elle le remerciait encore en admirant son courage.

— Aimez-moi un peu ! soupirait-il d'un ton modeste.

— Je serais bien ingrate, répondit-elle, si je ne vous aimais pas beaucoup ; mais vous ne me dites pas quel est le hasard heureux qui vous a amené à ma rencontre. J'ai été attachée à la mort sans me rendre compte de l'étendue

du péril... J'ai rencontré un dévouement inattendu, comme dans les histoires merveilleuses...

— A cela, rien de surprenant ; j'étais venu à Néers pour vous !...

— Pour moi ?

Elle le regarda avec surprise. Il gardait sa physionomie grave. Son œil brillait... Il l'engagea à s'asseoir sur un banc du jardin.

— Ménagez vos forces, reprit-il, et pardonnez-moi... Je désirais vous voir, vous connaître... A Paris, c'était difficile. J'espérais qu'à la campagne l'occasion s'offrirait, et que, sans vous déplaire, il me serait enfin permis de causer avec vous.

Une parisienne si naïve qu'elle soit, ne se méprend point, surtout quand le regard est aussi limpide que les paroles.

Mais Marie pensa qu'elle avait affaire à un étranger, et elle attendit.

— En Amérique, continua William, le désir de se lier avec une jeune personne n'est pas mal interprété. On m'a appris qu'en France l'usage est tout autre ; je suis donc heureux, mademoiselle, d'avoir pu vous être utile et d'être maintenant l'ami de votre famille.

Cécile et madame Brunichon se rapprochèrent. L'Américain exprima de nouveau devant elles le bonheur qu'il éprouvait d'avoir rencontré tant de sympathie.

Madame Brunichon, voyant le visage de Marie se colorer de teintes rosées, en augura bien pour sa guérison. Elle rentra chez elle pour écrire à d'Hersel et lui annoncer cette bonne nouvelle. Elle lui raconta dans les plus

petits détails ce qui s'était passé, n'ayant plus à craindre de l'affliger puisque tout était réparé. Elle terminait en l'engageant à venir au plus vite, accompagné de la mère Favrot.

Madame Brunichon cachetait sa lettre quand on lui annonça une visite. Elle se hâta de se rendre au rez-de-chaussée, dans la vaste salle qui servait de salon et où se trouvaient rangés tous les portraits des d'Hersel, depuis Charles IX. Madame Brunichon n'était pas très fière de sa noblesse de fraîche date, mais elle y tenait en souvenir de son mari.

Dans le salon, une jeune personne, Hélène Jacquelin, causait déjà sur le ton d'une certaine familiarité avec Cécile et Marie. Elle vola au devant de la maîtresse de céans, qu'elle embrassa affectueusement.

— Je vous présente, dit celle-ci, ma petite amie et voisine, Hélène Jacquelin.

— Oh ! les présentations sont faites ; nous connaissons déjà nos noms et prénoms, et seront bientôt les meilleures amies du monde.

— Ah ! tant mieux ; s'il en est ainsi.

— Je n'ai su que ce matin, reprit Hélène, l'accident dont a été victime votre petite-niece ; sans cela, je serais venue plutôt, vous le pensez. J'étais absente de Néers. Mais je compte réparer le temps perdu. J'accourrai tous les jours maintenant, jusqu'à ce que mademoiselle Marie soit assez bien portante pour me rendre mes visites.

— Elle est toujours pleine de cœur, cette petite Hélène, observa madame Brunichon. Ah ! quand mon neveu d'Hersel sera arrivé, et qu'il vous verra l'amie de sa fille....

(A suivre.)